

N°2025/66

DEPARTEMENT
DU
PAS-DE-CALAIS

COMMUNE
D'
AUXI-LE-CHATEAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15/12/2025

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Présents ou représentés : 19

Date de la Convocation : 10/12/2025

OBJET : ACCORD DE PRINCIPE SUR LA
MISE A DISPOSITION LONGUE DUREE DE
LA SALLE COMMUNALE « LE 1000
CLUBS » A L'ADPEVA-CPIE DANS LE
CADRE DE L'EVOLUTION DE L'EVS « LE
MOULIN D'AUXI » EN CENTRE SOCIAL
RURAL

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze décembre à
dix-huit heures, le Conseil Municipal de la
commune d'Auxi le Château dûment convoqué,
s'est réuni en sa session ordinaire, en salle du
Conseil, sous la présidence de M. Henri
DEJONGHE, Maire.

PRESENTS :

Henri DEJONGHE – Bernard FINKE – Marie-José
LEVE-HOCHART – Jean-Jacques DEWARUMETZ –
Marie-José DUFOSSÉ-FRASER – Odile RETOT-
FABRE – Michel DUVAL – Jean-Michel VIMEUX –
Régis BRUNELLE – Sergine BERNARD – Nicolas
LIBESSART – Bernard LACOSTE – Didier
COUVILLERS – Aline GUILLUY – Viviane GILBERT

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES :

Chantal PONCHEL – Damien DUPONT – Nicoletta
FINKE-CAIOLA – Sandrine ROUSSEL

ABSENTS EXCUSES NON REPRESENTES :

Christian GACQUIERE – Nicolas CAPY – Estelle
LAUTOUR – Valérie BOITEZ

SECRETAIRE DE SEANCE :

Nicolas LIBESSART

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le contenu du courrier daté du 10/06/2025 par lequel l'ADPEVA-CPIE informe la collectivité de son projet d'évolution de l'Espace de vie Sociale (EVS) « Le Moulin d'Auxi » en Centre Social Rural. Par ce courrier, l'association sollicite le soutien de la collectivité pour la mise à disposition d'un local permettant de faciliter le développement de leurs activités.

Monsieur le Maire souligne qu'un Centre Social Rural profite à l'intérêt général, qu'il permet de donner de l'ampleur aux actions collectives en favorisant le renforcement des liens sociaux

et familiaux et les solidarités de voisinages, la coordination des initiatives favorisant la vie collective et la prise de responsabilité des usagers.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accéder favorablement à cette demande de l'ADPEVA-CPIE et propose la mise à disposition de la salle communale dite « Le 1000 Clubs » située rue du Cheval à l'espace sports et loisirs d'Auxi-le-Château. Cette mise à disposition est envisagée pour une durée de 9 ans et éventuellement renouvelable par tacite reconduction.

Monsieur le Maire indique que cette mise à disposition serait consentie à titre gracieux, au regard de l'intérêt général et de la mission sociale des activités développées l'EVS et potentiellement renforcées par la création d'un centre Social Rural.

Monsieur le Maire précise à l'assemblée que cette délibération vise à donner un accord de principe pour la mise à disposition de l'immeuble à l'ADPEVA-CPIE. Un projet de convention détaillé sera rédigé et soumis ultérieurement au Conseil Municipal pour une approbation définitive. Un accord final sera donné sous conditions suspensive que la demande d'évolution de l'EVS en Centre Social Rural soit effectivement accordée.

Le Conseil Municipal,

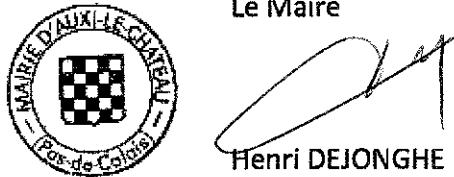
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal, à l'unanimité, (0 contre, 0 abstention, 19 pour) :**

- **DONNE** un accord de principe pour la mise à disposition longue durée du local communal « Le 1000 Clubs » au profit de l'association ADPEVA-CPIE pour accompagner l'évolution de l'EVS « Le moulin d'Auxi » en Centre Social Rural,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à rédiger un projet de convention de mise à disposition précisant les modalités techniques, financières et juridiques de cet accord de principe, lequel sera soumis au Conseil Municipal lors d'une séance ultérieure pour une approbation définitive.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susvisés et ant signé sur le registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME
AUXI LE CHATEAU, le 15/12/2025

Le Maire



Henri DEJONGHE